



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

**Présents :** P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, G. BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, M. MURIOT, C. TARRAGA

**Procurations :** J. BOUISSON à G. BOUISSON.

**Excusé :** J. MAJRI

**Secrétaire de séance :** R. LORIVAL

**Début de la séance :** 18h33

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

**Vote : Unanimité (10)**

18h38 : arrivée M. CLUZEL, D. DOUARCHE

### 2. DELIBERATION POUR RECRUTEMENT EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de période estivale, il est nécessaire de renforcer les services tourisme et technique pour la période du 1er avril au 30 septembre 2023 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal,

- De l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

- au maximum cinq (5) emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif et d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C ;

- au maximum un (1) emploi à temps complet dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B ;

- Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer. Madame le Maire ajoute que les appels à candidature seront lancés prochainement pour le camping municipal.

**Vote : Pour 11, Abstention 1 (D. DOUARCHE)**

### 3. DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE DETR

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le dépôt de deux demandes de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Priorité 1 : réfection d'une portion du chemin des Gorges d'Héric

Les travaux à réaliser suite à l'éboulement dans les Gorges d'Héric sont à articuler en 4 phases :

1. Mission géotechnique complémentaire

2. Sécurisation pérenne de la paroi à définir par la mission géotechnique complémentaire

3. Rétablissement d'une circulation piétonne provisoire

4. Travaux de reconstitution du soutènement et de la voirie afin de rouvrir le chemin des Gorges d'Héric à la circulation automobile.

Le montant estimé des dépenses est de :

INTITULÉ	Montant € HT	Montant € TTC
Expertise géotechnique urgente (G5)	3 200,00 €	3 840,00 €
Mission géotechnique de type G2 PRO (dimensionnement des ouvrages)	10 000,00 €	12 000,00 €
Travaux sécurisation urgents	3 130,00 €	3 756,00 €
Travaux de sécurisation pérenne de la paroi (clous)	12 560,00 €	15 072,00 €
Travaux reconstitution du soutènement et de la voirie	87 504,00 €	105 004,80 €
Option passerelle piétonne, rétablissement de la circulation avant l'été	33 030,00 €	39 636,00 €
<b>MONTANT TOTAL GEOTECH + TRAVAUX</b>	<b>149 424,00 €</b>	<b>179 308,80 €</b>
FINANCEMENT		MONTANTS
Conseil Départemental de l'Hérault	30 à 50%	<b>44 827,20 € à 74 712,00 €</b>
ETAT (DETR – Travaux de voirie commune <1000 hab)	20 à 50%	<b>29 884,80 € à 74 712,00 €</b>
Commune de Mons-la-Trivalle (Autofinancement)	20 à 50%	<b>29 884,80 € à 74 712,00 €</b>



Priorité 2 : Réduction des Eaux Claires Parasites (ECP) – Renouvellement et modification réseau EU Rue du Longaïrou  
Cette opération a été identifiée en priorité 1 du schéma directeur en cours de finalisation. Il s'agit de la création de 200 mètres linéaires de réseau gravitaire avec 4 regards de visite et 5 branchements. Ce réseau très ancien nécessite d'être renouvelé et modifié avant toute opération de réfection de voirie. Cette opération présente un caractère d'autant plus prioritaire qu'elle intègre le raccordement de bâtiment « Montagnes du Caroux ». Ces travaux sont estimés à 113 300 € HT (études, maîtrise d'œuvre et travaux).

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer. D. MASSOL se demande si on ne peut pas se passer de la passerelle piétonne, soulignant le coût élevé pour une passerelle provisoire. Madame le Maire précise qu'il est impossible d'envisager les travaux de reconstitution du soutènement de la voirie avant l'été compte-tenu des délais inhérents aux études géotechniques complémentaires nécessaires (G2pro) et au lancement d'un marché public. Or, la commune ne peut envisager une fermeture des Gorges d'Héric pendant la saison touristique eu égard aux nombreux professionnels dont l'activité dépend de l'ouverture du site.

**Vote : Unanimité (12)**

#### 4. DELIBERATION DEMANDE AIDE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme le Maire propose qu'il soit fait une demande de subvention au Conseil Départemental pour chacun des deux opérations.

**Vote : Unanimité (12)**

#### 5. DELIBERATION AUGMENTATION TAXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire indique qu'en matière de services publics, il convient de réévaluer les tarifs applicables aux usagers en fonction des charges pesant sur l'exécution de ces services, notamment pour les services de l'eau et de l'assainissement. Elle précise que la nomenclature comptable applicable aux budgets de l'eau et de l'assainissement impose à la collectivité de faire payer à l'utilisateur le coût réel du service et qu'il convient de délibérer afin de fixer les nouveaux tarifs. En conséquence, il apparaît nécessaire de réviser les tarifs communaux afin de permettre à la commune de maintenir un service public de qualité.

Elle rappelle par ailleurs aux élus que le schéma directeur de l'assainissement est en voie d'achèvement (phase 4) avec l'élaboration d'un programme de travaux qui sont des investissements nécessaires au maintien d'un service public de qualité. Au regard de ce programme de travaux défini et des critères d'éligibilité à des financements qui imposent un seuil de participation de l'utilisateur, compte-tenu aussi des taux appliqués sur les autres Communes du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Jaur, il est proposé d'augmenter le prix au m<sup>3</sup> de l'assainissement de 0,70 € à 1,00 €.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer. Cette proposition soulève de nombreuses questions, le passage de 0,50 € à 0,70 € ayant été voté en 2022 et des élus s'interrogent sur la nécessité de se caler sur les taux appliqués sur les autres communes. Madame le Maire souligne que les habitants de la commune ont bénéficié d'un tarif faible le plus longtemps possible. L'augmentation de 2022 était une nécessité, mais se révèle insuffisante. Le budget assainissement en section exploitation est en déficit permanent : une situation qui ne peut se prolonger. L'objectif est d'augmenter le tarif de manière raisonnable en se rapprochant du prix réel du service et de ce qui est pratiqué dans les autres communes. Par ailleurs, les travaux importants sur le réseau qui ont été priorités par le schéma directeur ne pourront être réalisés sans subventions conséquentes. Or, le prix au m<sup>3</sup> d'1,00 € de l'assainissement fait partie des critères d'éligibilité à des financements (Agence de l'Eau par exemple). Madame le Maire propose donc d'adopter le nouveau tarif de 1.00 € par m<sup>3</sup> de la part assainissement, applicable sur les volumes d'eau consommés à compter de 2023.

**Vote : Pour (9), Abstention (2) M. CLUZEL, D. DOUARCHE, Contre (1) P. AZA-VALLINA.**

#### 6. QUESTIONS DIVERSES

- P. AZA-VALLINA interroge sur le devenir du projet de démolition de la cave. Madame le Maire confirme qu'il y a attente de retour sur l'appel à projet friches déposé à la Région.
- D. DOUARCHE interroge sur l'avancée de l'étude concernant le centre du village. Madame le Maire informe les élus qu'une réunion est prévue prochainement à laquelle l'ensemble du conseil municipal sera convié lors de laquelle le bureau d'études présentera ses premières esquisses.

Fin de la séance : 20h00

Le secrétaire de séance :

  
R. LORIVAL

Le Maire :

  
Arielle ESCURET

